

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ETAT,
GRAND MAITRE DES ORDRES BURKINABE,

- VU la Constitution ;
VU la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
VU le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
VU le décret n°2023-0766/PRES-TRANS/PM du 25 juin 2023 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
VU la Loi n°7-92/ADP du 14 décembre 1992 portant changement d'appellation de la Grande Chancellerie des Ordres Révolutionnaires du Burkina Faso ;
VU le décret n°2015-893/PRES-TRANS du 19 juillet 2015 portant nomination d'un Grand Chancelier des Ordres Burkinabè ;
VU le décret n°2018-0790/PRES/GC du 03 septembre 2018 portant institution, organisation et fonctionnement des Ordres Burkinabè ;
VU le décret n°2018-0791/PRES/GC du 03 septembre 2018 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres Burkinabè ;
VU le décret n°2021-0693/PRES/GC du 06 juillet 2021 portant création et organisation de l'Ordre du Mérite de la Santé et de l'Action Sociale ;
VU le décret n°2020-0611/PRES/GC du 08 juillet 2020 portant nomination de membres du Conseil des Ordres ;
VU le décret n°2018-0510/PRES/GC du 25 juin 2018 portant droits de chancellerie pour les distinctions honorifiques au Burkina Faso ;
Sur proposition du Grand Chancelier des Ordres Burkinabè ;

DECRETE

Article 1 : Sont nommés à titre normal au grade de **Chevalier de l'Ordre du Mérite de la Santé et de l'Action Sociale avec agrafe Santé** :

1. M. COULIBALY Lambo, né le 28 mars 1956 à Yé/ Nayala ;
2. M. COULIBALY Oumar, né le 31 janvier 1961 à Adjamé/ République de Côte d'Ivoire ;
3. M. DICKO Amadou Hama, né vers 1965 à Dori/ Séno ;
4. M. KABORE Pierre, matricule 36744 Z, né le 23 septembre 1964 à Ouagadougou/ Kadiogo ;
5. M. OUEDRAOGO Adama, né le 11 avril 1963 à Ouagadougou/ Kadiogo ;

6. M. PAKODE Jean Théodore, matricule 112942 G, né le 19 août 1973 à Tangsèghin/ Kourwéogo ;
7. M. TRAORE Diakalia, matricule 49565 Y, né le 03 mai 1974 à Kotoura/ KénéDougou ;
8. M. ZOUNDI Koudougou Antoine Jean Bosco, né vers 1979 Godin Oualogtinga/ Boulkiemde.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso et prend effet pour compter du 25 avril 2023, date de la décoration des intéressés.

Ouagadougou, le 11 septembre 2023



Capitaine Ibrahim TRAORE